



Qui paie les soins dentaires pendant un traitement du cancer : la caisse-maladie ou vous ?

Pendant le traitement, vous soignez vos dents le mieux possible.

Mais si vous avez des problèmes, allez chez le dentiste.



Le plus important sur les soins dentaires **pendant** le traitement du cancer :



Vos dents peuvent souffrir **à cause des traitements**.



La caisse-maladie paie la facture si vous avez besoin de soins dentaires **à cause des traitements**.



Le dentiste utilise le **bilan dentaire**.

C'est un **contrôle** fait **avant** le traitement du cancer.

Qui paie les soins dentaires ?

1. Le dentiste regarde si vous avez mal **à cause du cancer**.
Il utilise le **bilan dentaire**.
C'est un contrôle fait **avant** le traitement du cancer.
Le dentiste discute avec vous des soins nécessaires et du prix.
2. Après, le dentiste écrit à votre **caisse-maladie**.
Il explique que le cancer fait souffrir vos dents.
Il écrit dans un **document** :
 - Ce que vous devez soigner.
 - Combien ça coûte.Ce **document** s'appelle un **devis**.
3. La caisse-maladie regarde le **devis**.
Elle décide de payer.
Elle paie peut-être seulement une partie des soins.
Elle écrit cela dans une **garantie de prise en charge**.
Ce **document** veut dire :
la caisse-maladie paie **tout** ou **une partie**.
4. Le dentiste vous soigne.
5. Le dentiste envoie la facture à la caisse-maladie.

La caisse-maladie ne veut pas payer : comment faire ?

Un service juridique peut peut-être vous aider.
Des avocats travaillent dans un service juridique.
Posez la question à la ligue contre le cancer près de chez vous.
Elle connaît peut-être un service qui peut vous soutenir.

La caisse-maladie ne paie pas. Vous n'avez pas assez d'argent : comment faire ?

Vous recevez une retraite, une rente de l'**AVS** ?
Vous recevez une rente de l'**AI** ?
Alors vous pouvez demander des aides.
Ces aides s'appellent les **prestations complémentaires**.

Vous n'avez **pas d'AVS** ? Vous n'avez **pas d'AI** ?
Il existe d'autres aides financières.
La ligue contre le cancer près de chez vous informe.

Est-ce que vous pouvez changer de caisse-maladie pendant le traitement dentaire ?

Une nouvelle caisse-maladie peut demander
un nouveau devis.
La nouvelle caisse-maladie peut **refuser** le traitement.
Pour cette raison, **attendez** pendant le traitement dentaire.

Avez-vous besoin d'autres informations ? Des questions ?



Vous pouvez appeler la **Ligne InfoCancer : 0800 11 88 11**
Des infirmières répondent à vos questions.



Vous pouvez aussi écrire :
helpline@liguecancer.ch



Trouvez les personnes qui vous aident dans votre canton
ou votre région : **www.liguecancer.ch/region**

Il existe **deux** autres dépliants.

Leurs titres :



**Pourquoi aller chez le dentiste avant
le traitement du cancer ?**



**Comment soigner vos dents pendant
le traitement du cancer ?**